

BUDGET

2016

LE TEMPS
DE LA SERENITE RETROUVEE

UNE INSTITUTION STABLE

Numéro 1...

Avec des dépenses au service ordinaire de plus de 374,5 millions et un total général de 595 millions (si l'on prend en compte les enseignants financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles) la Province de Hainaut demeure, et de loin, le premier des pouvoirs locaux wallons. Ces dépenses à l'ordinaire se trouvent en hausse constante depuis 2012, preuve d'une sollicitation de plus en plus importante de la Province dans le développement de missions supralocales.

La Province de Hainaut a retrouvé une vraie stabilité financière.

On se souvient que, confrontée au poids du passé et aux conséquences de nouvelles missions liées à la supracommunalité – principalement une intervention importante dans le financement des zones de secours (6,3 millions) -, la Province avait dû multiplier les efforts internes et agir sur le précompte immobilier pour sauvegarder son équilibre au budget 2015.

La menace bien réelle d'une situation déficitaire est aujourd'hui éloignée et le Hainaut présente **un budget en léger boni de 55 352 € à l'exercice propre. La Province récolte ainsi les fruits de la poursuite d'une gestion interne rigoureuse** et se préserve **une capacité de participer à la dynamique des territoires** qui la composent.

Ce solde est présenté après des prélèvements s'élevant à 7,02 millions d'euros effectués dans un souci de bonne gestion. Les 3,8 millions de l'excédent à l'exercice propre sont ainsi mis en réserve et 3 millions sont consacrés au financement de l'extraordinaire pour renforcer la capacité d'investissement de l'Institution.

Si l'on considère ce budget à l'exercice propre avant prélèvement, l'on constate clairement une **courbe de redressement régulière** des finances provinciales depuis l'année de référence 2010. Preuve d'un travail de fond engagé par l'autorité politique et mise en œuvre par une administration modernisée. Ce résultat s'affiche clairement au travers du solde budgétaire général qui s'élève à 21,3 millions d'euros.

LE RESULTAT D'UN EFFORT CONSTANT

Si la vague de 2015, « année de tous les dangers », a pu être surmontée, c'est parce que la Province a voulu trouver des réponses structurelles au risque de dérapage financier qui la menaçait, au même titre que toutes les Institutions publiques.

Devant le caractère incontournable du financement des zones de secours (6,3 millions), devant les effets des hausses barémiques (10 millions) et des transferts de compétences (1,7 million), le Collège provincial avait mandaté en 2014 le Directeur général pour constituer un comité de monitoring interne chargé de rechercher toutes les pistes d'économies réalisables dans l'ensemble des départements de la Province à condition qu'elles ne nuisent pas à la qualité des services rendus à la population.

Ce processus rigoureux, basé sur une concertation avec les responsables d'institution, était la poursuite logique d'un **plan de modernisation** lancé dès 2009 avec comme objectif, notamment, la mise en œuvre d'un moratoire pour réduire la masse salariale, la révision des budgets de fonctionnement et la recherche de recettes nouvelles.

Ce comité de monitoring a poursuivi ses travaux en 2015 pour maintenir le cap de l'équilibre de manière durable.

C'était indispensable au regard de quelques chiffres.

- Malgré un précompte immobilier en légère hausse (mesure prise en 2015), la fiscalité provinciale propre reste en effet nettement moins élevée qu'auparavant (elle est de 4 millions au budget 2016 pour ... 24,6 millions en 2005).
- Sans aucune mesure liée au personnel, le coût de celui-ci aurait été supérieur de 20,2 millions en 2016.

A l'abri des surprises...

Depuis 2010, le résultat de la dernière modification budgétaire est meilleur que le budget initial. Le boni général de l'Institution reste enfin stable. Les réserves ne sont plus entamées et la caisse des pensions du personnel demeure alimentée.

DES MESURES DE SAINTE GESTION CONFIRMÉES

Des moyens préservés pour les Asbl...

Pour assurer l'équilibre budgétaire en 2015, les Asbl de catégorie 1 de la Province avaient été appelées à contribuer à l'effort collectif dans le cadre d'un montant global de 2 millions d'euros. Ce ne sera pas le cas dans le budget 2016. Les autorités provinciales maintiennent pour leurs entreprises de travail adapté, instituts médico-pédagogiques et autres laboratoires, de réels moyens d'agir en faveur de la collectivité au travers de contrats de gestion rigoureux.

Dégagées par le comité de monitoring, les pistes d'économies suivantes sont donc mises en œuvre ou poursuivies dans le cadre du budget 2016 :

- En matière de gestion du personnel

(poste mobilisant près de 70% des dépenses) :

- Le maintien du moratoire sur le personnel. Ce dernier a permis jusqu'à présent une diminution de 400 ETP pour passer sous la barre des 4200 et a contribué à éloigner tout spectre de licenciement ainsi que toute remise en question des acquis sociaux. Il n'est toutefois pas appliqué de manière aveugle. Le Collège provincial veille à mettre en concordance les besoins exprimés par les services et la pertinence des actions menées sur le terrain et s'attache à développer des synergies internes et la mobilité.
- La mise en œuvre du passage des paiements à terme échu pour le personnel statutaire en vue de répondre aux remarques de la Cour des Comptes et de réduire la charge administrative liée au remboursement des paiements indus. Ce passage à terme échu prévu en janvier prochain sera accompagné d'une prime compensatoire au personnel (représentant 3,5 millions) pour permettre aux agents de faire face au décalage qui subsistera inévitablement entre les rémunérations de décembre (payées anticipativement) et celles de janvier versées en fin de mois. Peu de pouvoirs publics ont eu cette attention.
- Le maintien de la diminution du recours à des vacataires à hauteur de 7,5 % pour les actions menées dans le sport, la culture et la formation notamment. Cette diminution, initiée en 2015, n'a pas nuit à la qualité des services rendus.

- En matière de fonctionnement

- Le maintien de budgets de fonctionnement réduits de 5% pour les services.
- Une augmentation mesurée des prix des repas scolaires et des internats.
- Une révision des tarifs d'occupation momentanées des locaux provinciaux.

Ces dispositions ont fait l'objet de circulaires de mise en application.

UNE VOLONTE : RESTER PARTENAIRE DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Au travers de son **budget extraordinaire**, la Province de Hainaut s'est préservé une réelle capacité d'investir : **28,3 millions** de dépenses prévues.

Tout d'abord en faveur du **bien-être dans ses bâtiments et ses écoles**. Le patrimoine provincial compte 880 bâtiments répartis sur 174 sites. Cette surface bâtie de 930 000 m² doit faire l'objet d'une politique permanente de sauvegarde et d'entretien tandis que des nécessités de constructions nouvelles doivent être prises en compte (ce sera le cas en 2016 avec la construction d'un nouveau bâtiment à la Cité Georges Point à Tournai – investissement de 2,5 millions). Les services techniques de la Province disposent pour cela d'enveloppes totalisant près de 19 millions d'euros.

Au-delà de ces investissements propres, la Province participe également à des **projets initiés dans ses villes et territoires**. C'était la teneur de son **plan de législature** incluant des investissements d'envergure à Charleroi (Cité des métiers), Tournai (Eurometropolitan E-Campus), La Louvière (pôle culturel dans le bâtiment du gazomètre) et en région montoise (déploiement d'Hainaut-Sécurité). Ce programme se poursuit avec 3 millions inscrits en faveur de la Cité des métiers et la présentation imminente d'autres dossiers d'investissements actuellement instruits et qui seront inscrits en modification budgétaire sur base de crédits déjà prévus.

Dans cette optique, la cotisation consacrée au co-financement de Mons 2015 (819 000€) est transformée, dans le budget 2016, en une provision, pour assumer les charges de dette futures liées à ces investissements.

Une Province misant sur l'humain...

Avec respectivement 32 et 23% de ses dépenses consenties aux postes de l'enseignement-formation et de l'action sociale, le Hainaut pose clairement son choix. Celui de services directement en lien avec l'épanouissement du citoyen.



A MI - MANDATURE, MISSION ACCOMPLIE

La supra-communalité, bien plus qu'un slogan...

Pour répondre aux attentes de partenariat des communes, la Province a consigné son offre de services dans un véritable catalogue d'opportunités. L'enjeu est essentiel : une enquête auprès des communes a montré que toutes sont demandeuses. Plusieurs d'entre elles ont transformé ce souhait en actes et conventions sur base d'un échange avec les relais territoriaux de la Province.

Dotée d'un plan stratégique et opérationnel, **ADhésioN**, la Province poursuit la mise en œuvre de son programme 2012-2018. Celui-ci se décline en près de 500 fiches activités et projets approuvées par les Autorités et faisant l'objet d'évaluation annuelles quant à leur mise en œuvre et quant au respect des plannings.

34% des projets proposés par l'administration en début de mandature sont ainsi réalisés.

Au travers de ces activités et projets, la Province vise à rencontrer des valeurs d'intérêt général, de gouvernance, d'excellence et de citoyenneté dans les domaines où son expertise est reconnue.

Le **soutien aux communes** s'inscrit en outre parmi les priorités figurant dans le plan ADhésioN. C'est dans cet esprit que la Province de Hainaut a été la première à mettre en œuvre sa participation au financement des zones de secours qui sera, bien évidemment, poursuivie en 2016 (6,3 millions). La Province assume également, d'initiative, d'autres missions supracommunales, pour un montant estimé à 9 millions d'euros sur base d'un catalogue proposant une centaine de partenariats possibles aux communes. Elle s'inscrit donc pleinement dans le souhait de la Wallonie de pratiquer la supra-communalité.

VOIR PLUS LOIN

La Province est armée pour négocier de manière efficace la deuxième partie de la mandature. Des projets impactant directement la vie du citoyen se sont concrétisés ou se mettent en marche. Pensons aux nouveaux espaces muséaux du B.P.S.22 ou de la Maison Losseau, à la création d'un réseau de laboratoires appelé « Hainaut Analyses », au développement d'une politique structurée en faveur des séniors, à l'enrichissement des outils de formation aux métiers de sécurité ou à l'implantation de centres de d'excellence et de centres de technologies avancées (CTA) dans les écoles. Ces projets sont menés par une administration qui a su montrer son haut degré de réactivité et de créativité dans un contexte pourtant peu favorable de réduction de moyens. La session budgétaire 2016 est l'occasion d'évaluer ces actions et de tracer une feuille de route vers 2018.

BUDGET 2016



Service de Communication